

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2013

Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire

Présents : MM. Charles DOTT, J-Michel HATT, Jean-Jacques HORNECKER, Patrick LENTZ, J-Paul UHL, Mmes Djemila ARMBRUSTER, Marie-Claire BURGER.

Absents : Mme Martine BUREL – M. Jean-Georges MEHL

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2012

Le procès-verbal de la séance du 30 janvier dernier est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Points sur les investissements « coulées de boues » - dossier DETR

Un dossier relatif aux travaux envisagés pour remédier aux coulées de boues a été déposé auprès des services de la Préfecture pour l'obtention d'une aide dans le cadre des Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux

3. Information sur les prévisions d'investissement du SICTEU

Pour éviter le déversement des eaux boueuses dans le réseau d'assainissement, le SICTEU prévoit un investissement pour l'extension du réseau d'eau pluviale dans la commune. Une évaluation des travaux et de leur coût est en cours et devrait aboutir avant la fin du premier semestre 2013.

4. Révision des dépenses prévues au Contrat de Territoire

Les dépenses inscrites en 2015 à la réactualisation du Contrat de Territoire 2013-2015 seront gelées dans les communes du canton en raison du dépassement du montant de subvention globale allouée par le Département.

Pour la commune de Hohfrankenheim sont concernés les projets non prioritaires comme la construction du vestiaire du stade et l'aménagement de la voie piétonne et cycliste à l'entrée nord du village.

5. Approbation du Compte Administratif 2012

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2012 de la Commune dont la balance se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	104 308,25 €
Recettes de fonctionnement	212 222,91 €
Résultat reporté	89 059,10 €
Excédent	196 973,76 €
Dépenses d'investissement	115 938,86 €
Recettes d'investissement	91 839,97 €
Résultat reporté	- 57 339,10 €
Déficit	- 24 098,89 €
Excédent global de clôture	172 874,87 €

6. Affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu et approuvé le compte administratif 2012,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012,

Constatant que ce compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 196 973,76 €

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté	172 874,87 €(ligne 002 du budget 2013)
Excédent de fonctionnement capitalisé	24 098.89 €(C/1068 du budget 2013)
Report du déficit d'investissement	24 098,89 €(ligne 001 du budget 2013)

7. Approbation du compte de gestion 2012

Le Conseil Municipal, approuve sans observation le compte de gestion pour l'année 2012 concernant la Commune de Hohfrankenheim, présenté par le Trésorier de Hochfelden.

8. Adoption des taux d'imposition 2013

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir sans les augmenter le taux des contributions directes pour l'exercice 2013

Taxe d'habitation	13,29 %
Taxe foncière (bâti)	8,20 %
Taxe foncière (non bâti)	28,64 %
Cotisation Foncière des Entreprises	19,59 %.

9. Adoption du budget primitif 2013

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, l'adoption du budget primitif de la Commune pour l'année 2013. Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement :	376 636 €
Section d'investissement :	285 295 €

10. Report de la réforme des rythmes scolaires

M. le Maire informe l'assemblée que la réforme des rythmes scolaires consiste en la mise en place d'une nouvelle organisation du temps scolaire, de repos et de loisirs pour les enfants. Au vu des objectifs de cette réforme et de la complexité de sa mise en œuvre du point de vue financier et pratique, il a été décidé du report de l'application de cette réforme à la rentrée 2014.

11. Transport scolaire – participation des communes

M. le Maire informe les membres du Conseil que ce point peut être supprimé vu qu'il n'est plus d'actualité à la Communauté des communes du Pays de la Zorn.

12. Subventions aux associations

M. le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de l'association CARITAS. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité de verser une subvention de l'ordre de - 50.- euros à l'association CARITAS antenne Hochfelden 5 rue St-Léon 67082 STRASBOURG Cedex

Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette subvention

13. Divers

Ecole – Plan Particulier de Mise en Sureté : en cours d'élaboration

Le planning des présences pour la tenue du bureau de vote du 7 avril 2013 a été mis en place

Travaux rénovation intérieure mairie : en cours

Un jardin est disponible à l'entrée Nord du village.